

Séance du 21 octobre 2015

à 20h30

Convocation du 14.10.15 affichée le 14.10.15

PRESIDENCE : Bernard LEBARON, Maire

PRESENTS : Bernard LEBARON, Muriel LAINE, Jean-Yves FAUTRAT, Juliette HURLLOT Jean-Michel COSTARD, Pascal BIGARD, Frédéric MOUCHEL et Jacqueline GUERARD

ABSENT : Emmanuel LEHMANN (excusé)

SECRETAIRE de SEANCE : Jean-Yves FAUTRAT

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire invite les conseillers à débattre du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Préfète de la Manche ; qu'ils ont reçu avant la réunion.

Le conseil se réunira le 18 novembre pour en délibérer.

Hier, la communauté de communes de St Pierre Eglise a présenté une synthèse du schéma aux délégués communautaires. Elle sera envoyée aux conseillers municipaux.

Le projet du Grand Cotentin reprend les contours du SCOT.

Le Maire présente le planning du schéma. Ses objectifs sont la suppression des syndicats intercommunaux, la rationalisation des structures et la coopération.

La décision finale sur le périmètre des nouvelles communautés de communes sera prise par la préfecture. En raison de la présence de la nouvelle commune de Cherbourg-en-Cotentin, il ne sera pas créé une communauté de communes mais, une communauté d'agglomération, pour le nord-Cotentin.

Elle devra exercer 9 compétences obligatoires dont, le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'habitat, la politique de la ville, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et 3 compétences optionnelles qui pourraient être la voirie d'intérêt communautaire, la collecte et le traitement des déchets, l'assainissement, l'eau potable, les équipements culturels et sportifs ou l'action sociale. Elle regroupera 206 communes et 205428 habitants et, comptera 268 délégués (minimum 1 par commune)

Un syndicat départemental – SDeau50 - a été créé. Il pourrait, si la préfète en est d'accord, exercer la compétence eau potable. Des comités locaux seraient mis en place pour gérer localement, le prix de l'eau, les travaux à réaliser et les demandes des abonnés.

Le conseil débat sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal qui comptera 5 communautés de communes ou communautés d'agglomération.

COMMUNES NOUVELLES

Des conseillers municipaux des communes de Le Vast, Théville, Varouville, Canteloup, Tocqueville, Brillevast et Clitourps se sont réunis le 4 novembre dernier, à la communauté de communes, pour réfléchir sur un éventuel regroupement.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SNSM DE FERMANVILLE

Le conseil accorde une subvention de 50 € à la Société de Sauvetage en Mer de Fermanville.

SERVITUDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC M. LAMOTTE

M. Louis Lamotte a posé des panneaux de bois le long de son mur, côté place de la mairie, et a créé un accès direct de sa propriété sur la place.

Le conseil donne son accord à la création de l'entrée à l'usage exclusif de M. et Mme Lamotte.

L'entrée devra être fermée avant tout changement de propriétaire.

VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX AU HAMEAU DE HAUT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de vendre en 3 lots, les terrains communaux sis Hameau de Haut.

Lot 1 : parcelles B 520 et B 523 de 1930m², au prix de 45 000 €

Lot 2 : parcelles B 521 et B 522 de 1930m², au prix de 45 000 €

Lot 3 : terrain d'environ 800m² qui sera détaché de la parcelle B 114, au prix de 35 000 €

Les parcelles B 522 et B 523 ne sont pas constructibles.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour la vente des terrains, le bornage du lot 3 et, signer tous les documents à intervenir

PRESENCE VERTE

Le Maire présente la proposition de l'association PRESENCE VERTE DES COTES NORMANDES à Saint-Lô, pour la mise en place d'un service de téléassistance des personnes isolées ou en perte d'autonomie.

La téléassistance consiste à équiper une personne à son domicile, d'un déclencheur et d'un transmetteur lui permettant d'alerter immédiatement une centrale d'écoute au moyen d'une simple pression sur un bouton.

La convention offre la gratuité des frais de mise en service au lieu de 30€ pour les communes non conventionnées. L'abonnement mensuel pour l'abonné est actuellement de 24,90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention proposée, qui sera signée par le Maire.

REPAS DES AINES

Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 8 novembre au restaurant « La maison rouge » à Fermanville.

EOLIENNE LUDIQUE

L'éolienne ludique est en cours d'installation. Les fondations ont été coulées.

Les tables, chaises, poubelles et balustres ont été posées sur le parking près des éoliennes.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- La commune offrira une coupe pour la course de motos qui se déroulera dans un terrain appartenant à M. Jacques Féron « chasse des campagnes » près de la RD901.
- La communauté de communes de St Pierre Eglise envisage de construire un espace socio-culturel. Pascal Bigard demande si les communautés de communes ne vont pas avoir tendance à engager de nouvelles dépenses avant la fusion. La commune de Clitourps, dont l'endettement est faible et les impôts modérés pourrait, peut-être, réaliser des travaux structurants et nécessaires avant une fusion avec d'autres communes. Le Maire souligne que le secrétariat de la mairie n'est pas aux normes d'accessibilité mais, quel sera son devenir en cas de fusion de communes. Pascal Bigard fait remarquer que le Cotentin n'est pas dynamique et qu'il n'y a pas de renouvellement de personnes au Conseil Général pour faire avancer le département. Il se retrouvera excentré dans la grande Normandie.
- Jean-Yves Fautrat signale qu'une buse est cassée au Haut Boscq et, que les eaux pluviales débordent des buses au Petit Vey. Frédéric Mouchel précise que les eaux chargées de terre descendent des champs, sur la route.
- Jérôme Le Marinel, adjoint technique, a réussi à couper la grosse ronce qui poussait sur le clocher de l'église et, il a rejointé les marches du cimetière.
- Muriel Lainé communique le déroulement du Téléthon et, notamment de la marche nocturne qui passera par la mairie de Clitourps. Elle signale que le pied de la rampe de l'escalier de la mairie est abîmé par la rouille et pourrait être dangereux. Elle informe le conseil que Mme Lebouc et, Mme Lamache et son frère, vont emménager à St Pierre Eglise, dans les nouvelles maisons construites près de la maison de retraite.
- L'armistice du 11 novembre 1918 sera commémoré le 14 novembre à 11h00.
- Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2016.